

## Jean-Baptiste André Godin à André Lecoq de Boisbaudran, 14 mai 1868

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 1 p. (304r, 305v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à André Lecoq de Boisbaudran, 14 mai 1868, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45781>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [14 mai 1868](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Lecoq de Boisbaudran, André \(1831-1868\)](#)

Lieu de destination 6, rue du Pont-de-Lodi, Paris

# Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Godin annonce à Lecoq de Boisbaudran qu'il se trouvera à Paris lundi et mardi et il lui demande quand il pourra voir Jules Favre. Le post-scriptum est relatif à la réaction de Gauchet après la lecture du mémoire dans lequel il est dit qu'il a communiqué hors de son étude à Esther Lemaire les livres de comptabilité, et à la difficulté qu'il éprouve à communiquer à celle-ci son inventaire.

## Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#), [Santé](#)

Personnes citées

- [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)
- [Gauchet \[monsieur\]](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Guise le 16 mai 1668  
à l' honneur duquel soit bénie

monsieur

je prie pour la dimanche prochain  
pour Paris je serai dans lundi et  
mardi si vous pourrez me faire faire  
retour de manière le jour de l'assaut  
à laquelle je pourrai faire M.  
Félix Favre je me rendrai p.  
uis débarrassé de mon indisposition  
vous agirez mes sentiments distingués

Gaudin

je voulais de vous dire que le  
notaire de Gauvin est mal à son aise  
de la lecture qu'il a faite de mon  
mémorial il trouve que ce n'est pas bien  
d'affirmer que qu'il a communiqué à M.  
Gauvin mes lettres lors de son étude et  
qu'il presserait le contrairer à la veue  
que me poserait difficile, en attendant  
les réus qu'il me donne maintenant  
pour faire être communiqüs à M.  
Gauvin sur mon étude

Cordial

M<sup>me</sup> Godin me fit faire la demande  
 de l'instincteur duquel disant que si  
 je ne le remettais pas il demanderait  
 par missive. Il fit et que la  
 quantité de la bague dans les  
 voitures courantes ne fais encore pour  
 de terminer les voitures de esté étoile  
 de cauier de sorte que le valant je  
 ne dourais donner à M<sup>me</sup> Godin ce  
 qu'il demander. sinon pour parti  
 elle peut servir à constituer les voitures  
 faites mais je ne dourais lui donner  
 de bâton régulier à emporter à bâton  
 en pensant que définitivement établie  
 que quand toutes les voitures devront  
 reparties. D'après aubrement on peu  
 faire M<sup>me</sup> Godin qui ne seulement  
 veut se faire de ces denouements à  
 mains qu'il ne soit appeler à part  
 jusqu'à ce que de la libération  
 si elle me fit l'ommation j'en hâterai  
 de répondre que les voitures que M<sup>me</sup> Godin  
 demande étant sur des livres dont on se dé  
 constamment pour les voitures courantes  
 les notaires peuvent en venir prendre  
 connaissance dans nos bureaux mais  
 je ne puis me dispenser des livres